

**Bulletin d'information
communal**

L'Expression Villageoise



Photo Marc Brodard

**N° 32
Décembre 2019**

Sommaire

Assemblée communale – Convocation	Page/s	3-4
Finances communales	Page/s	5
Budget 2020 – Fonctionnement	Page/s	6-10
Budget 2020 – Investissements	Page/s	11-13
Présentation des investissements 2020	Page/s	14-26
Foyer St-Joseph – Budget 2020	Page/s	27-29
Cabinet médical de La Roche	Page/s	30
Réseau d'eau potable	Page/s	31
Points à observer lors d'une coupure d'eau potable	Page/s	32
L'aiMant Rose – 1 tulipe pour la vie	Page/s	33
Calendrier des consultations de puériculture	Page/s	34-35
Les Ligues de santé du canton de Fribourg	Page/s	36
Association des familles solidaires de la Gruyère	Page/s	37
Réduction des primes d'assurance-maladie 2020	Page/s	38
TPF – Nouvel horaire à partir du 15 décembre 2019	Page/s	39
Intersociété La Roche – Calendrier 2019-2020	Page/s	40-41
Taxes communales 2019 et contribution immobilière 2020	Page/s	42-43
Vente de cartes journalières CFF	Page/s	44
Statistiques du contrôle des habitants	Page/s	44
Ouverture des routes communales	Page/s	45
Prime de fin d'apprentissage ou de fin d'études	Page/s	45
FRIAC – Dépôt des demandes de permis de construire	Page/s	46
Soins dentaires	Page/s	47
Barème de réduction pour les soins dentaires	Page/s	48
Accueil extra-scolaire (AES)	Page/s	49-50
Attention à la pyrale du buis !	Page/s	51
Sapins de Noël	Page/s	52
Fermetures hivernales	Page/s	52
Conseil communal	Page/s	53-54
Secrétariat communal	Page/s	55
Coordonnées utiles	Page/s	55

Assemblée communale convocation

Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont convoqué(e)s en assemblée communale ordinaire le :

LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019 À 20H00
A LA SALLE « LA BERRA » DE LA MAISON DE VILLE

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2019 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)

2. Budget 2020

2.1 Budget de fonctionnement

2.1.1 Présentation

2.1.2 Rapport de la Commission financière

2.2 Budget d'investissement

2.2.1 Mise à jour du site internet communal

2.2.2 Remplacement du matériel informatique de l'école

2.2.3 Réfection du bâtiment de l'école

2.2.4 Remplacement de l'éclairage intérieur Halle Sport & Culture

2.2.5 Réfection de la route du Belvédère étape 1

2.2.6 Réfection de la route du Foyer St-Joseph

2.2.7 Achat d'un véhicule multifonctionnel

2.2.8 Remplacement de la conduite d'eau potable secteur Le Rohr

2.2.9 Nouvelle conduite d'eau Chemin du Poyet

2.2.10 Etude de mesures de protection contre les crues

2.2.11 Réfection des endiguements du ruisseau du Biesy

2.2.12 Participation au droit distinct permanent (DDP) du Chalet de La Berra et frais d'études

- 2.3 **Rapport de la Commission financière**
- 2.4 **Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2020**

3. Budget 2020 du Foyer St-Joseph

- 3.1. **Budget de fonctionnement**
 - 3.1.1 Présentation
 - 3.1.2 Rapport de la Commission financière
- 3.2. **Budget d'investissement**
 - 3.2.1 Présentation
 - 3.2.2 Rapport de la Commission financière
- 3.3. **Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2020**

4. Nomination d'un nouvel organe de révision sur proposition de la Commission financière

5. Divers

Tous les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

A l'issue de cette assemblée, une verrée vous sera offerte.

Finances communales

Le budget de fonctionnement 2020 présente une perte de CHF 246'515.- pour un total de charges de CHF 7'686'085.- et CHF 7'439'570.- de revenus. En comparaison avec l'exercice précédent, les charges diminuent de 4.25% alors que les produits régressent de 3.11%.

Certaines charges liées ont été revues à la baisse par rapport au budget 2019. Il s'agit des coûts de l'enseignement obligatoire et des frais liés aux homes médicalisés. D'autres ont légèrement augmenté, on les retrouve principalement dans le chapitre des affaires sociales / assistances. Le montant total de ces charges liées représente 46% de l'ensemble des charges de la commune. Elles sont en baisse de 3.5%.

Les autres charges communales diminuent de 0.7% en comparaison avec l'exercice précédent. Cette légère baisse est le résultat des efforts d'optimisation dans la gestion des nouvelles charges assumées par la commune en tirant les enseignements de l'exercice 2019.

Le montant des investissements proposés est de CHF 1'584'200.- pour CHF 665'000.- de reports de l'exercice précédent, soit CHF 901'200.- pour la seule année 2020. Ce montant est conforme aux objectifs fixés en début de législature.

Budget 2020 - Fonctionnement

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	667 455,60	110 727,67	709 250,00	206 400,00	740 550,00	208 900,00
01	Assemblée communale, Conseil communal	82 757,01	12 844,90	85 500,00	3 500,00	88 000,00	3 500,00
02	Administration générale	584 698,59	97 882,77	623 750,00	202 900,00	652 550,00	205 400,00
	Excédent de charges ou de produits		556 727,93		502 850,00		531 650,00

1	Ordre public	163 497,82	149 811,05	162 630,00	141 240,00	169 625,00	151 580,00
10	Protection juridique	6 634,30	4 422,86	9 300,00	4 600,00	6 000,00	4 600,00
12	Justice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Police du feu	137 902,26	136 876,43	140 080,00	134 090,00	148 825,00	136 790,00
15	Militaire	5 169,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Protection civile	5 078,45	2 550,00	8 900,00	2 550,00	3 700,00	2 550,00
17	Protection de la population	8 713,26	5 961,76	4 350,00	0,00	11 100,00	7 640,00
	Excédent de charges ou de produits		13 686,77		21 390,00		18 045,00

2	Enseignement et formation	2 025 279,59	222 848,23	2 325 470,00	383 750,00	2 290 650,00	408 000,00
20	Ecole enfantine	132 975,20	0,00	137 000,00	0,00	139 000,00	0,00
21	Cycle scolaire obligatoire	1 493 358,10	208 748,88	1 782 970,00	372 750,00	1 766 150,00	397 000,00
22	Ecoles spécialisées	285 383,20	1 935,35	301 900,00	2 000,00	274 400,00	2 000,00
23	Formation professionnelle	27 585,60	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00
29	Administration scolaire	85 977,49	12 164,00	76 600,00	9 000,00	84 100,00	9 000,00
	Excédent de charges ou de produits		1 802 431,36		1 941 720,00		1 882 650,00

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3	Culte, culture et loisirs	328 117,81	66 882,75	284 670,00	44 650,00	335 170,00	46 250,00
30	Culture	47 555,36	0,00	62 300,00	0,00	60 300,00	0,00
32	Mass Media	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Parcs publics et chemins pédestres	22 786,89	800,00	51 770,00	500,00	40 770,00	500,00
34	Sport	257 635,56	66 082,75	169 900,00	44 150,00	233 400,00	45 750,00
35	Autres loisirs, colon. vac., mais. jeunes	140,00	0,00	700,00	0,00	700,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		261 235,06		240 020,00		288 920,00

4	Santé	639 851,19	110 586,90	673 900,00	80 500,00	658 500,00	102 500,00
40	Hôpitaux	24 591,21	0,00	24 400,00	0,00	29 000,00	0,00
41	Homes médicalisés	398 939,97	103 088,10	409 300,00	75 000,00	373 300,00	97 000,00
44	Soins ambulatoires	206 179,11	0,00	230 200,00	0,00	246 200,00	0,00
46	Service médical des écoles	10 140,90	7 498,80	10 000,00	5 500,00	10 000,00	5 500,00
	Excédent de charges ou de produits		529 264,29		593 400,00		556 000,00

5	Affaires sociales	1 376 318,78	476 765,98	1 359 940,00	503 740,00	1 392 840,00	527 340,00
50	AVS APG AI Assurance chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	Caisse-maladie et accidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54	Protection de la jeunesse	137 501,92	0,00	78 600,00	0,00	72 600,00	0,00
55	Handicapés ou inadaptés	432 574,60	0,00	430 000,00	0,00	442 000,00	0,00
56	Encouragement à la constr. de logements	2 561,35	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00
58	Assistance	803 680,91	476 765,98	847 840,00	503 740,00	874 740,00	527 340,00
	Excédent de charges ou de produits		899 552,80		856 200,00		865 500,00

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	Transports et communications	662 724,04	217 921,65	738 700,00	91 300,00	591 600,00	89 500,00
62	Routes communales et génie civil	538 386,07	192 181,65	472 700,00	64 300,00	479 600,00	58 500,00
64	Télécommunications	10 420,00	0,00	11 000,00	0,00	13 000,00	0,00
65	Trafic régional, télésiège, télé-ski	113 917,97	25 740,00	255 000,00	27 000,00	99 000,00	31 000,00
66	Navigation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		444 802,39		647 400,00		502 100,00

7	Protection et aménagement de l'environnement	1 236 120,62	991 661,83	786 470,00	714 100,00	770 280,00	700 600,00
70	Approvisionnement en eau	277 237,07	277 237,07	286 600,00	286 600,00	307 600,00	307 600,00
71	Protection des eaux	204 798,76	204 798,76	206 230,00	186 000,00	196 700,00	196 700,00
72	Ordures ménagères	152 581,45	137 753,05	140 140,00	135 500,00	143 180,00	135 800,00
73	Abattoir	1 238,47	1 641,60	1 300,00	1 500,00	1 300,00	1 500,00
74	Cimetière	9 028,60	5 100,95	11 800,00	4 000,00	10 600,00	4 000,00
75	Correction des eaux et endiguements	532 028,02	334 860,40	88 000,00	80 000,00	61 000,00	30 000,00
78	Protection de la nature	10 825,90	0,00	4 900,00	0,00	14 900,00	4 500,00
79	Aménagement du territoire	48 382,35	30 270,00	47 500,00	20 500,00	35 000,00	20 500,00
	Excédent de charges ou de produits		244 458,79		72 370,00		69 680,00

8	Economie	160 932,75	90 683,13	88 800,00	60 300,00	37 100,00	20 000,00
80	Agriculture	3 650,64	0,00	1 700,00	0,00	1 700,00	0,00
81	Forêts	111 203,10	64 829,63	40 300,00	40 300,00	20 300,00	0,00
83	Tourisme	1 262,12	0,00	900,00	0,00	11 400,00	0,00
86	Energie	44 816,89	25 853,50	45 900,00	20 000,00	3 700,00	20 000,00
	Excédent de charges ou de produits		70 249,62		28 500,00		17 100,00

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
9	Finances et impôts	3 764 759,07	8 586 475,04	930 870,00	5 477 900,00	699 770,00	5 184 900,00
90	Impôts	175 783,84	4 988 003,84	170 800,00	4 685 000,00	180 400,00	4 543 000,00
930	Péréquation financière	0,00	265 894,00	0,00	278 000,00	0,00	318 000,00
940	Gérance de la fortune et des dettes	527 469,32	283 460,45	731 450,00	466 200,00	488 450,00	275 200,00
941	Immeuble Maison de Ville + WC publics	21 292,81	1 200,00	10 100,00	1 200,00	10 100,00	1 200,00
942	Immeuble : forêts, édilité	1 272,90	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00	0,00
943	Domaine + Gîtes + Parchets	14 398,15	30 552,75	10 270,00	30 200,00	10 270,00	30 200,00
944	Sciernes (Troncs, Pauvres Maître école)	10,35	1 764,00	520,00	1 700,00	520,00	1 700,00
945	Immeuble Passade et terrain	4 027,31	15 600,00	3 130,00	15 600,00	4 430,00	15 600,00
946	Achat et aménagement zone à bâtir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
948	Immeuble Zible A	15 381,98	0,00	3 200,00	0,00	4 200,00	0,00
99	Autres postes	3 005 122,41	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits	4 821 715,97		4 547 030,00		4 485 130,00	

Récapitulatif comptes de fonctionnement

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	667 455,60	110 727,67	709 250,00	206 400,00	740 550,00	208 900,00
1	Ordre public	163 497,82	149 811,05	162 630,00	141 240,00	169 625,00	151 580,00
2	Enseignement et formation	2 025 279,59	222 848,23	2 325 470,00	383 750,00	2 290 650,00	408 000,00
3	Culte, culture et loisirs	328 117,81	66 882,75	284 670,00	44 650,00	335 170,00	46 250,00
4	Santé	639 851,19	110 586,90	673 900,00	80 500,00	658 500,00	102 500,00
5	Affaires sociales	1 376 318,78	476 765,98	1 359 940,00	503 740,00	1 392 840,00	527 340,00
6	Transports et communications	662 724,04	217 921,65	738 700,00	91 300,00	591 600,00	89 500,00
7	Prot. et aménagement de l'environnement	1 236 120,62	991 661,83	786 470,00	714 100,00	770 280,00	700 600,00
8	Economie	160 932,75	90 683,13	88 800,00	60 300,00	37 100,00	20 000,00
9	Finances et impôts	3 764 759,07	8 586 475,04	930 870,00	5 477 900,00	699 770,00	5 184 900,00
	Total	11 025 057,27	11 024 364,23	8 060 700,00	7 703 880,00	7 686 085,00	7 439 570,00
	Excédent		693,04		356 820,00		246 515,00

Budget 2020 - Investissements

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	0,00	0,00	110 000,00	0,00	15 000,00	0,00
02	Administration générale	0,00	0,00	110 000,00	0,00	15 000,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		0,00		110 000,00		15 000,00

1	Ordre public	0,00	40 908,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
14	Police du feu	0,00	40 908,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		-40 908,00		20 000,00		0,00

2	Enseignement et formation	5 917,80	0,00	100 000,00	48 000,00	420 000,00	48 000,00
219	Accueil extrascolaire		0,00		48 000,00	15 000,00	48 000,00
29	Administration scolaire	5 917,80	0,00	100 000,00	0,00	405 000,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		5 917,80		52 000,00		372 000,00

3	Culte, culture et loisirs	0,00	0,00	140 000,00	0,00	20 000,00	0,00
33	Parcs publics et chemins pédestres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	Sport	0,00	0,00	140 000,00	0,00	20 000,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		0,00		140 000,00		20 000,00

5	Affaires sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	Assistance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		0,00		0,00		0,00

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	Transports et communications	296 353,90	17 736,65	1 215 000,00	85 000,00	491 000,00	0,00
62	Routes communales et génie civil	296 353,90	17 736,65	1 215 000,00	85 000,00	491 000,00	0,00
65	Trafic régional, télésiège, télé-ski	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		278 617,25		1 130 000,00		491 000,00

7	Protection et aménagement de l'environnement	447 740,77	242 738,08	975 000,00	507 000,00	862 000,00	332 400,00
70	Approvisionnement en eau	418 359,92	150 171,93	198 000,00	30 000,00	343 000,00	30 000,00
71	Protection des eaux	537,25	92 566,15	0,00	30 000,00	65 000,00	30 000,00
72	Ordures ménagères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Correction des eaux et endiguements	0,00	0,00	777 000,00	447 000,00	454 000,00	272 400,00
78	Protection de la nature	7 857,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Aménagement du territoire	20 985,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		205 002,69		468 000,00		529 600,00

8	Economie	16 459,60	0,00	36 600,00	0,00	36 600,00	0,00
81	Forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
83	Tourisme	16 459,60	0,00	36 600,00	0,00	36 600,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		16 459,60		36 600,00		36 600,00

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
9	Finances et impôts	27 083,40	0,00	151 000,00	0,00	120 000,00	0,00
941	Immeuble Maison de Ville	27 083,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Immeuble de l'édilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Domaine + Gîtes + Parchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946	Achat et aménagement zone à bâtir	0,00	0,00	151 000,00	0,00	120 000,00	0,00
	Excédent de charges ou de produits		27 083,40		151 000,00		120 000,00

Récapitulatif comptes des investissements

	Libellé	Comptes 2018		Budget 2019		Budget 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	0,00	0,00	110 000,00	0,00	15 000,00	0,00
1	Ordre public	0,00	40 908,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement et formation	5 917,80	0,00	100 000,00	48 000,00	420 000,00	48 000,00
3	Culte, culture et loisirs	0,00	0,00	140 000,00	0,00	20 000,00	0,00
5	Affaires sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Transports et communications	296 353,90	17 736,65	1 215 000,00	85 000,00	491 000,00	0,00
7	Prot. et aménagement de l'environnement	447 740,77	242 738,08	975 000,00	507 000,00	862 000,00	332 400,00
8	Economie	16 459,60	0,00	36 600,00	0,00	36 600,00	0,00
9	Finances et impôts	27 083,40	0,00	151 000,00	0,00	120 000,00	0,00
	Total	793 555,47	301 382,73	2 747 600,00	640 000,00	1 964 600,00	380 400,00
	Excédent		492 172,74		2 107 600,00		1 584 200,00

Présentation des investissements 2020

2.2.1 Mise à jour du site internet communal

Le site internet actuel de la commune date de 2004/2005. Une mise à jour ordinaire de notre site ne suffit plus à maintenir sa bonne utilisation et son bon fonctionnement.

Afin de pouvoir continuer à mettre en lien toujours plus d'informations importantes et utiles pour notre population, une refonte totale du site est nécessaire. Cette dernière permettra également d'optimiser la navigation et rendre notre site internet attractif et pratique.

Nous vous proposons également de profiter de cette refonte pour ajouter les modules nécessaires pour la compatibilité du site internet avec les smartphones et les tablettes.

Afin de pouvoir procéder à cette mise à jour conséquente, le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit d'investissement de CHF 15'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	15'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	300.00
Amortissement ordinaire	20.00%	CHF	3'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.2 Remplacement du matériel informatique de l'école

Lors de l'assemblée communale de 17 décembre 2018, nous vous avons soumis au vote un budget d'investissement de CHF 15'000.- pour le renouvellement du contrat de leasing des ordinateurs.

Or, les conditions de renouvellement d'un contrat de leasing ont changé et cette solution est trop onéreuse et nous poserait plus d'inconvénients. Il est désormais plus avantageux d'acquérir de nouveaux ordinateurs.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous propose d'accepter un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 10'000.- pour l'acquisition de 21 nouveaux ordinateurs.

Montant de l'investissement	CHF	10'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	200.00
Amortissement ordinaire	33.00%	CHF	3'300.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.3 Réfection du bâtiment de l'école

Construit en 1963, le bâtiment scolaire de La Roche est vétuste et a besoin d'un relooking intérieur complet afin de lui donner une seconde vie. En effet, depuis plus de 50 ans, rien n'a été entrepris à l'intérieur du bâtiment, mis à part quelques retouches partielles ou des travaux de minime importance.

Plusieurs travaux intérieurs doivent donc être effectués. En voici un descriptif non exhaustif :

- repeindre tous les corridors, la cage d'escalier ainsi que toutes les salles de classe ;
- refaire le sol de tous les corridors et des deux halls d'entrée ;
- contrôler toutes les installations sanitaires et les réparer en cas de besoin ;
- rénover toutes les armoires des salles de classe.

Ainsi, à la fin de tous ces travaux, notre bâtiment scolaire aura retrouvé des couleurs et deviendra un endroit où il fera bon vivre et où nos enfants auront plaisir à travailler.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil communal vous propose d'accepter un crédit d'investissement de CHF 380'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	380'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	7'600.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	11'400.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.4 Remplacement de l'éclairage intérieur Halle Sport & Culture

Par le présent préavis, le Conseil communal sollicite un crédit pour le changement des suspensions lumineuses de la salle de gym et de la scène.

La Halle de Sport & Culture a été construite en 2003. Elle est, depuis sa construction, occupée en semaine par les écoles et le soir et le week-end par diverses sociétés ou personnes privées notamment pour la pratique du sport, pour des manifestations culturelles ou autres.

L'éclairage de la salle de gym et de la scène est d'ancienne génération. Le Conseil communal souhaite poursuivre le programme d'économie dans ce bâtiment et ainsi passer les suspensions lumineuses à la technologie LED. La réalisation de ce projet permettra une économie d'énergie pour la Commune et, par conséquent, une réduction significative de la facture annuelle de sa consommation en électricité.

Le passage des autres points lumineux de ce bâtiment en technologie LED se poursuivra également, tout comme celui de l'éclairage public, en fonction des capacités financières de la Commune, pas à pas.

C'est pourquoi, le Conseil Communal vous demande d'accepter le crédit demandé de CHF 20'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	20'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	400.00
Amortissement ordinaire	15.00%	CHF	3'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.5 Réfection de la route du Belvédère étape 1

Un certain nombre de chaussées du territoire de notre Commune présentent depuis quelques années des dégradations importantes. Parmi celles-ci figure la Route du Belvédère.

Le tronçon proposé dans le présent préavis n'est qu'une première étape d'une réfection complète de cette route communale et s'étend depuis la fin du pont du Stoutz jusqu'à la croisée du Bévent. Il mesure env. 530 m.

La réfection complète de cette route se fera par étapes, sur plusieurs années. Pour les étapes suivantes, nous bénéficierons certainement des crédits de subventionnement alloués, tant par le Canton que par la Confédération. Ces derniers soulageront ainsi le coût à charge de la Commune.

Comme des discussions sont actuellement en cours avec les Améliorations Foncières, le Conseil communal a ainsi décidé de débiter la réfection de cette route par le tronçon qui ne fait pas l'objet de subventionnement, soit la partie basse de la route qui dessert principalement les habitations. La partie haute suivra après la fin des discussions avec les Améliorations foncières et fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit.

Ces travaux consisteront en une réfection complète de la chaussée, une reprise ponctuelle du coffre, la mise à niveau des grilles et la pose d'un nouveau tapis monocouche.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit de CHF 180'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	180'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	3'600.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	5'400.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.6 Réfection de la route du Foyer St-Joseph

Par le présent préavis, le Conseil communal sollicite un crédit pour la réfection de la route communale menant au Foyer St-Joseph, au Zible A et au Zible B. Ce dernier bâtiment abritera entre autres un cabinet médical regroupant trois médecins et un cabinet paramédical.

Force est de constater que cette desserte est visuellement en mauvais état et que la chaussée a subi d'importants dégâts durant la construction du gros œuvre du bâtiment « Le Zible B ». La partie inférieure de la route a été fortement endommagée. La partie supérieure montre quant à elle d'importants signes de fatigue.

Pour ces raisons, le Conseil communal juge opportun de pouvoir procéder à la réfection de cette route dès que les grands travaux extérieurs liés à l'immeuble « Le Zible B » seront terminés. Ces travaux consisteront en une réfection complète de la chaussée avec consolidation de certaines zones, ainsi que la mise à niveau des regards.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande d'approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 56'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	56'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	1'120.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	1'680.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.7 Achat d'un véhicule multifonctionnel

Le présent préavis a pour but de vous inviter à accorder au Conseil communal un crédit relatif à l'achat d'une machine adéquate pour le service de l'édilité.

Pendant la période estivale, nos employés communaux utilisent un tracteur-tondeuse composé d'une tondeuse incorporée et d'un bac collecteur de déchets de tonte, vieux de 20 ans, comptabilisant 2'400 heures d'utilisation, ainsi que deux tondeuses à gazon.

Pendant la saison hivernale, le tracteur-tondeuse est utilisé au déneigement des trottoirs avec un équipement composé d'une lame à neige et d'un saloir.

Sur la fin de l'été, une tondeuse à gazon est tombée en panne et est depuis lors hors service car les pièces de remplacement ne sont plus livrables.

De ce fait, et tenant compte de l'avis des employés communaux, le Conseil communal juge utile de remplacer la tondeuse par une machine adaptée à la configuration des terrains à faucher (Halle de Sport & Culture, terrain à côté du local des pompiers, talus du Stoutz, ancien dépôt des branches, école, etc...) et de garder le tracteur actuel uniquement pour le déneigement, afin de prolonger encore un peu sa durée de vie.

Lors de l'acquisition de cette machine, le Conseil communal sera particulièrement attentif et son choix portera donc sur un engin qui permettra à nos collaborateurs d'offrir un travail propre, rapide et efficace. Les caractéristiques de cette machine peuvent être définies comme suit :

- maniable, adaptée aux besoins spécifiques des surfaces à entretenir ;
- maintien dans les secteurs en pente, avec de surcroît une réduction majeure des risques d'accidents ;
- éviter le ramassage d'herbe, ce qui procurera ainsi un gain de temps considérable. Les terrains seront mieux fauchés et de façon plus écologique ;
- grande unité de largeur de coupe.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit de CHF 50'000.- TTC au maximum.

Montant de l'investissement	CHF	50'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	1'000.00
Amortissement ordinaire	15.00%	CHF	7'500.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.8 Remplacement de la conduite d'eau potable secteur Le Rohr

La conduite d'eau potable qui passe sous la ferme du Rohr est sous-dimensionnée et se détériore. En effet, il a été constaté que plusieurs morceaux d'époxy se décollent à l'intérieur.

Il s'agit de la dernière étape des travaux d'adduction d'eau dans le secteur de la Serbache.

Afin de pouvoir remplacer cette conduite d'eau potable, le Conseil communal vous recommande d'accepter un crédit de CHF 130'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	130'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	2'600.00
Amortissement ordinaire	4.00%	CHF	5'200.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.9 Nouvelle conduite d'eau Chemin du Poyet

La conduite actuelle d'eau potable qui alimente le quartier du Chemin du Poyet traverse la route, le mur de la place de l'école et le préau.

Au vu de sa vétusté et de son diamètre actuel trop petit (Ø100), le Conseil communal souhaite installer une nouvelle conduite dont le diamètre sera augmenté et le tracé modifié.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit de CHF 48'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	48'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	960.00
Amortissement ordinaire	4.00%	CHF	1'920.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.10 Etude de mesures de protection contre les crues

A la suite des intempéries survenues les 4 juin 2016 et 11-12 juin 2018, le Conseil communal avait décidé de réaliser une étude pour prendre des mesures de protection contre les crues. Les citoyennes et citoyens avaient alors accepté un crédit d'étude de CHF 35'000.- lors de l'Assemblée communale extraordinaire du 23 juillet 2018.



Des premiers rapports ont été élaborés par le bureau d'ingénieurs Ribi SA et présentés ensuite au Conseil communal. Les mesures envisagées sont concluantes et, afin de poursuivre ce projet et de pouvoir contacter les propriétaires concernés jusqu'à l'établissement d'une éventuelle mise à l'enquête, un crédit de **CHF 134'000.-** doit être approuvé pour la phase de l'avant-projet.

Les secteurs concernés par ces mesures sont les quartiers de La Serbache et du Zible ainsi que la totalité du ruisseau de la Serbache.

Montant de l'investissement	CHF	134'000.00
Subventions attendues : environ 60%	CHF	80'400.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	2'680.00
Amortissement ordinaire	15.00%	CHF	20'100.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

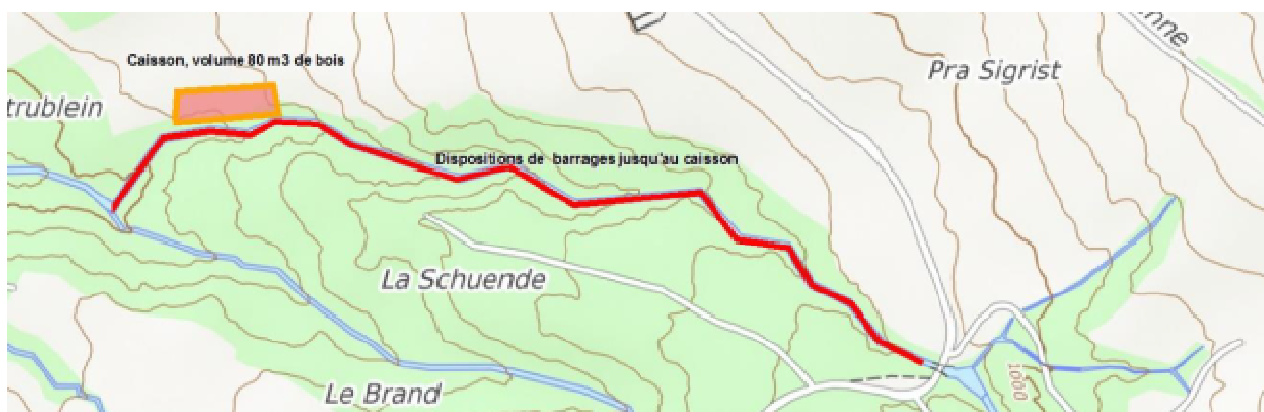
2.2.11 Réfection des endiguements du ruisseau du Biesy

Comme évoqué lors de notre assemblée du 17 décembre 2018, une réflexion plus approfondie devait être réalisée pour les endiguements du ruisseau du Biesy. Le projet de réalisation du caisson n'a pas été effectué en raison, d'une part, des bonnes conditions météorologiques de cet été et, d'autre part, de la quantité considérable de matériel et de logistique nécessaire au bon déroulement des travaux.

A la suite de cette analyse et de l'amélioration du projet, le coût final est estimé à **CHF 320'000.-**.

Le montant peut paraître conséquent mais il est justifié par l'importance des travaux à accomplir, à savoir l'aménagement de deux caissons et de huit barrages doubles.

Le ruisseau se situe dans un secteur de danger naturel élevé avec un risque de glissement de terrain, d'où la nécessité de réaliser ces travaux. Les ouvrages projetés permettront de stabiliser et protéger le terrain, empêchant ainsi le transport de matériaux dans le ruisseau en direction du village.



Montant déjà voté le 17 décembre 2018	CHF	200'000.00
Crédit complémentaire	CHF	120'000.00
Subventions attendues : 60 %	CHF	CHF 192'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	2'400.00
Amortissement ordinaire	4.00%	CHF	4'800.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

2.2.12 Participation au droit distinct permanent (DDP) du Chalet de La Berra et frais d'études

Comme annoncé lors de la précédente assemblée communale, une discussion a eu lieu entre la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et la commune pour améliorer la situation du chalet de La Berra.

La création du télé-mixte a modifié les habitudes des touristes et skieurs. La buvette située dans le chalet à vocation agricole ne correspond plus aux normes sanitaires actuelles que ce soit au niveau des sanitaires ou des conditions d'hébergement.

Le propriétaire, l'Etat de Fribourg, a été abordé dès 2015 pour améliorer son bien. Après diverses discussions et études, le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'est pas dans ses priorités d'investir dans ce bâtiment. Toutefois, il est d'accord d'accorder un DDP (droit distinct permanent) en faveur de la commune de La Roche, si celle-ci veut coordonner et investir dans son tourisme.

Après plusieurs années de discussions, les modalités du DDP et son prix ont été acceptés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 14 novembre 2019. Le DDP ne comprend pas que le chalet de La Berra mais toute la zone des places de jeux et des installations des remontées mécaniques. Il appartient dès lors à la Commune de La Roche de ratifier cet accord.



Le crédit demandé comprend le paiement du DDP ainsi que le crédit pour le mandat d'architecture jusqu'à la mise à l'enquête. Cela permettra de déterminer l'investissement total, d'effectuer les diverses demandes de subventions possibles et de déterminer les contrats de partenariat nécessaires.

Le Conseil communal a pour but de louer le bien à la société des Remontées mécaniques La Berra par un contrat de longue durée. En effet, il n'appartient pas à une commune de gérer les locations et les divers tracas du quotidien avec les éventuels tenanciers.

Le crédit se compose de :

• Participation au DDP	CHF 70'000.-
• Mandat d'architectes phase 1	CHF 23'100.-
• Mandataire spécialisé	CHF 6'900.-
• Divers et imprévus	<u>CHF 20'000.-</u>
Total	CHF 120'000.-

Le Conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement de CHF 120'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	120'000.00
Subventions attendues	CHF	0.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00%	CHF	2'400.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	3'600.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	0.00

Foyer St-Joseph - Budget 2020

Budget d'exploitation 2020

Il n'y a pas de changements significatifs à relever pour les budgets hôteliers, des soins et accompagnement 2020. A ces prévisions globales, en revanche, il convient de souligner l'intégration du budget du nouvel immeuble du Zible B. Pour la 1^{ère} année d'exploitation, qui ne sera pas complète, nous prévoyons un manque à gagner de CHF 66'500.-. Ce dernier sera compensé en partie par les revenus nets du Zible A puisque ce dernier a bénéficié des réserves du foyer pour permettre son amortissement total.

	Prix de pension 2019 fr. 105.--		Prix de pension 2020 fr. 105.--	
Soins et accompagnement	Budget 2019		Budget 2020	
	charges	produits	charges	produits
Salaires soins	3'663'867.05		3'651'379.85	
Facturation soins LAMAL		2'054'000.00		2'347'599.85
Facturation accompagnement		1'628'449.00		1'303'780.00
Matériel LiMA	45'000.00	45'000.00	45'000.00	45'000.00
Correctifs	18'581.95			
<i>Sous total</i>	3'727'449.00	3'727'449.00	3'696'379.85	3'696'379.85
Immeubles Zible A et B	Budget 2019		Budget 2020	
	charges	produits	charges	produits
Intérêts	22'500.00		89'000.00	
Amortissements			210'000.00	
Charges / locations	50'000.00	80'000.00	80'000.00	335'000.00
<i>Sous total</i>	72'500.00	80'000.00	379'000.00	335'000.00
Finances	Budget 2019		Budget 2020	
	charges	produits	charges	produits
Amortissement immeubles	145'000.00		145'000.00	
Contrib des Communes	152'500.00	263'548.00	101'000.00	255'934.00
Attribution réserves	200'000.00		150'000.00	
<i>Sous total</i>	497'500.00	263'548.00	396'000.00	255'934.00

Services hôteliers	Budget 2019		Budget 2020	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	716'000.00		726'000.00	
Charges soc exploitation	131'000.00		132'000.00	
Frais de personnel	20'000.00		50'883.90	
Matériel médical Hsoins	10'000.00		10'000.00	
Produits alimentaires	189'000.00		189'000.00	
Cafétéria	12'500.00	25'000.00	12'500.00	25'000.00
Autres charges ménage	252'300.00		257'300.00	
Immeubles entretien	38'500.00		38'500.00	
Equipements entretien	23'000.00		23'000.00	
Achat d'équipements	30'000.00		30'000.00	
Eau, énergie	80'000.00		75'000.00	
Bureau et administration	32'500.00		34'500.00	
Autres charges/recettes	72'500.00	63'000.00	82'500.00	73'000.00
Taxes d'hébergement		1'750'000.00		1'750'000.00
<i>Sous total</i>	<i>1'607'300.00</i>	<i>1'838'000.00</i>	<i>1'661'183.90</i>	<i>1'848'000.00</i>

Récapitulatif	Budget 2019		Budget 2020	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3'727'449.00	3'727'449.00	3'696'379.85	3'696'379.85
Pharmacie	72'500.00	80'000.00	379'000.00	335'000.00
Finances	497'500.00	263'548.00	396'000.00	255'934.00
Services hôteliers	1'607'300.00	1'838'000.00	1'661'183.90	1'848'000.00
Totaux	5'904'749.00	5'908'997.00	6'132'563.75	6'135'313.85
Résultat	4'248.00		2'750.10	

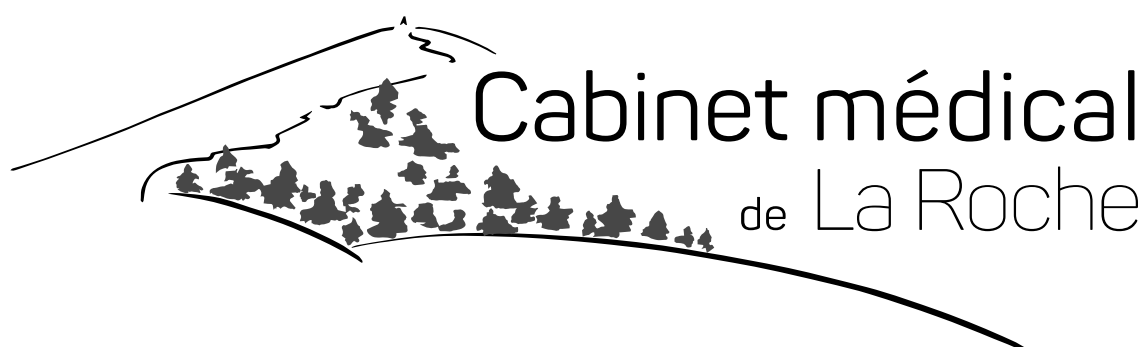
Budget des investissements 2020

Budget des investissements 2020							
	<i>durée de l'amortissement en années</i>	<i>Montant annuel de l'amortissement</i>	<i>taux d'intérêts</i>	<i>Intérêts</i>	<i>charges annuelles</i>	<i>Objets déjà votés travaux en cours</i>	<i>Montant de l'investissement</i>
Verticalisateur	10	700.00	1.00%	70.00	770.00		7'000.00
Siemens détection incendie	10	2'500.00	1.00%	250.00	2'750.00		25'000.00
Animation système pour malentendants	10	700.00	1.00%	70.00	770.00		7'000.00
En cours							
Sécurité groupe de secours	20	1'250.00	1.00%	250.00	1'500.00	25'000.00	
Rénovation Zible A (déd subv 50'000.--)	33	24'242.42	1.00%	8'000.00	32'242.42	800'000.00	
Rénovation Foyer (déd subv 120'000.--)	33	118'181.82	1.00%	39'000.00	157'181.82	3'900'000.00	
Zible B	33	312'121.21	2.00%	206'000.00	518'121.21	10'300'000.00	
Total						15'025'000.00	39'000.00

Peu d'objets ont été retenus pour 2020. Un montant total de CHF 39'000.- dont CHF 25'000.- pour le changement, selon les exigences légales, de nos détecteurs incendie a été prévu alors que les CHF 14'000.- restant seront consacrés à du matériel pour les soins et pour l'animation. Tous les autres objets ont déjà été acceptés précédemment.

Cabinet médical de La Roche

Le **Dr. Pierre-André Etienne** a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de ses successeurs suite à son départ à la retraite :



Laboratoire

Médecine générale

Radiologie

Dr. Frederike Crouzy

Spécialiste en médecine
interne-générale FMH

Dr. Matthieu Kolly

Spécialiste en médecine
interne-générale FMH

Dr. Anouk Osiek Marmier

Spécialiste en médecine
interne-générale FMH

Le cabinet ouvrira ses portes **le 30 mars 2020**

Rte de Fribourg 52

1634 La Roche

Réseau d'eau potable



En application de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, la commune de La Roche est tenue d'informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau potable.

Dureté de l'eau (degré français)

15.6 ± 0.6

Teneur en nitrates

1 ± 0

Provenance de l'eau

- Sources de l'Aigle noir et de Deroscha (réservoir des Pointes)
- Source des Stilles (réservoir du Brand)

Le traitement

Traitement aux UV

Pour tout renseignement complémentaire et en cas de problème urgent sur le réseau d'eau potable, par exemple :

1. Rupture de conduite
2. Fuite d'eau
3. Baisse anormale de débit
4. Eau trouble ou colorée
5. Odeur ou goût suspect

N'hésitez pas à contacter :

L'administration
communale durant les
heures d'ouverture :

☎ +41 26 413 90 40

Le fontainier :

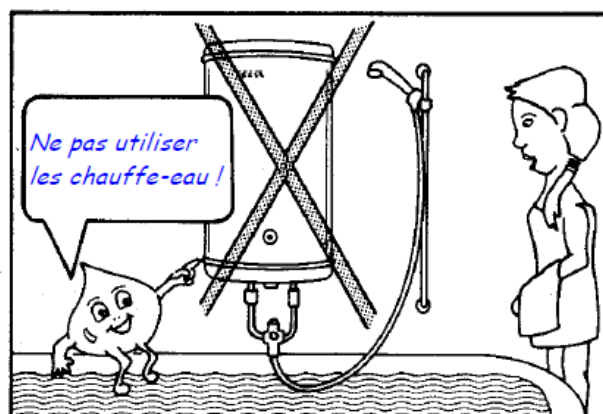
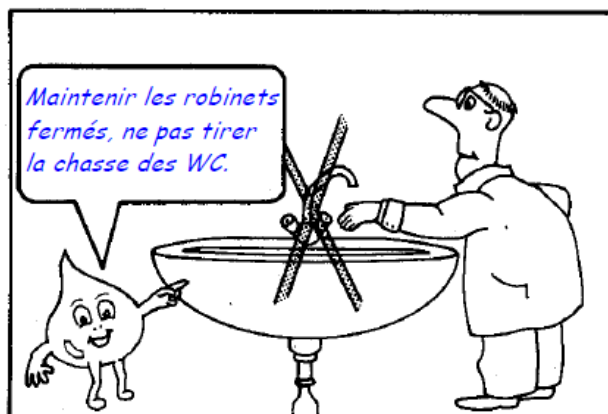
☎ +41 79 264 51 37

Le conseiller responsable
du réseau d'eau :

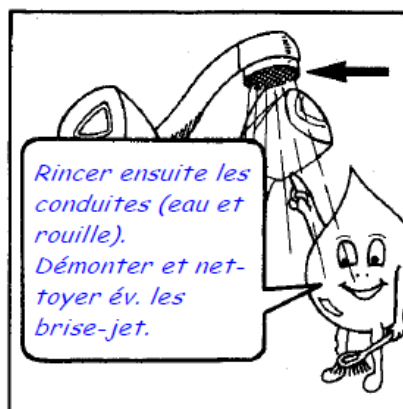
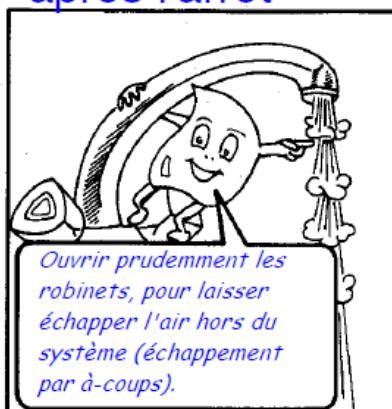
☎ +41 79 779 37 04

Points à observer lors d'une coupure d'eau potable

- durant l'arrêt



- après l'arrêt



Le respect de ces recommandations vous aidera à éviter d'éventuels dégâts.
Nous vous remercions de votre compréhension.



Communiqué de presse

OCTOBRE ROSE 2019

1 Tulipe pour la VIE

402 Communes solidaires et fleuries

Le Mont-Pèlerin, 2 septembre 2019 ; En octobre 2019, mois international consacré à la sensibilisation au cancer du sein, 402 communes dans toute la Suisse se mobilisent pour planter des centaines de milliers de bulbes de vie. Et ce, en participant à la campagne 1 Tulipe pour la VIE orchestrée par L'aiMant Rose. Parcs, massifs et plates-bandes de nos villes et villages vibreront de tulipes roses et blanches au printemps prochain 2020. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches tout en sensibilisant la population à cette problématique.

En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. 1 femme sur 8 en est victime. L'aiMant Rose et ses bénévoles s'engagent au quotidien à travers diverses actions fédératrices.

Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à la renaissance, à la vitalité de la nature et au cycle de la vie. La **couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.**

402 communes, soit 40% de la population en Suisse et la majorité des chefs-lieux, planteront en Octobre Rose des tulipes dans un espace à forte visibilité. La proportion d'**1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches** sera respectée. Elle symbolise la proportion de femmes hélas touchées par le cancer du sein.

Les communes participantes affichent ainsi un signal fort de soutien aux victimes du cancer du sein et à leurs proches. Elles souhaitent leur transmettre courage et confiance. Elles leur montrent qu'ils ne sont pas seuls dans cette lutte quotidienne.

Les habitants seront interpellés par cette floraison originale illustrée d'un panneau explicatif. Leurs pensées iront vers toutes ces héroïnes et leurs proches qui combattent le cancer du sein au quotidien. Cette participation massive des communes permet également de lever peu à peu les tabous encore présents autour de cette maladie. Ces compositions éveilleront les consciences.

Que le bouquet uniforme ainsi offert par 402 communes suisses nous aide à construire le monde capable de résister à ce terrible fléau.

« Cette campagne nous permet de faire germer ensemble le plus bel hymne d'amour à nos mères, nos filles, nos sœurs. La naissance de la fleur à partir d'un bulbe mis en terre est promesse de vie née du travail des jardiniers. » Myriam Lejeune, Présidente

« L'aiMant Rose œuvre de façon symbolique à l'éclosion de la vie, de la vie des fleurs comme de la vie des femmes en Suisse. 1 Tulipe pour la VIE met à l'honneur les « Roses » qui se battent chaque jour. » Caroline Thieulin, Vice-Présidente

Contact Presse : Myriam Lejeune ; info@laimantrose.ch ; 079 912 95 88

Galerie photos Floraison 2019 : <https://laimantrose.ch/galerie/index.php?/category/8>

Téléchargement 2 affiches HD : <https://we.tl/t-U4o867sZPe> (lien expire le 11 septembre)

Lien T-shirt L'aiMant Rose : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScYO41c5JYRsCD-re2eX6aOMiXec_UgStMowOTL9QkMWXJXxg/viewform

L'aiMant Rose, Chemin de la Cherminche 9, 1801 Le Mont-Pèlerin



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2020
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence
Broc	Foyer "La Rose des Vents" Rue Nestlé 5 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} lundi du mois, l'après-midi 13 janvier 10 février 9 mars 6 avril (1er) 11 mai 8 juin 13 juillet 10 août 14 septembre 12 octobre 9 novembre 14 décembre
Bulle	Centre de puériculture Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} mardi du mois, l'après-midi 14 janvier 11 février 10 mars 14 avril 12 mai 9 juin 14 juillet 11 août 8 septembre 13 octobre 10 novembre 15 décembre (3ème)
Marsens	EMS Humilimont Rte d'Humilimont 60	Le 4^{ème} mercredi du mois, l'après-midi 22 janvier 26 février 25 mars 22 avril 27 mai 24 juin 22 juillet 26 août 23 septembre 28 octobre 25 novembre 23 décembre
Le Pâquier	Route de l'Eglise 8 Bibliothèque rez-de-chaussée	Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi 21 janvier 18 février 17 mars 21 avril 19 mai 16 juin 21 juillet 18 août 15 septembre 20 octobre 17 novembre 15 décembre
Le rendez-vous des familles Chaque 1er mardi du mois		

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	Le 3 ^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		20 janvier	17 février	16 mars
		20 avril	18 mai	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Sâles	Foyer St-Joseph Place de l'Eglise 5 2 ^{ème} étage	Le 3 ^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		15 janvier	19 février	18 mars
		15 avril	20 mai	17 juin
		15 juillet	19 août	16 septembre
		21 octobre	18 novembre	16 décembre
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage	Le 4 ^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		27 janvier	24 février	23 mars
		27 avril	25 mai	22 juin
		27 juillet	24 août	28 septembre
		26 octobre	23 novembre	28 décembre



les Lagues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Lagues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch



L'ASSOCIATION DES FAMILLES SOLIDAIRES DE LA GRUYÈRE

avise le public que les traditionnels «Marché Juniors» et
«Bourse aux vêtements d'enfants» ventes en 2^e main,
à des prix très attractifs, ont lieu

**tous les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois
de 13h00 à 16h00**

**dans ses locaux, au Bâtiment des Sociétés,
Rue de Vevey, à Bulle, entrée Rue des Alpettes 4.**

La réception des articles pour le Marché Juniors et les vêtements d'enfants se fait **uniquement sur rendez-vous**,
au N° de tél. 026 912 87 60, Madame Marie-Rose Maradan,
Rue du Stade 43, 1630 Bulle.

Faites-nous de la réclame! MERCI!



Association des Familles Solidaires de la Gruyère

A.F.S.G.

Association des Familles Solidaires de la Gruyère

Qui sommes-nous? Que faisons-nous?

Les membres de l'Association des Familles Solidaires de la Gruyère
bénéficient d'actions entreprises au sein du groupement telles que:

**le «Marché Juniors» et
la «Bourse aux vêtements d'enfants»
ventes en 2^e main**

ainsi que des rabais auprès d'une quinzaine de commerçants de
Bulle et environs, moyennant une modeste cotisation annuelle
de Fr. 20.-.

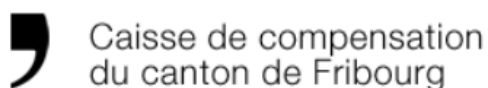
Adhérez à notre Association!

L'Association vient également en aide à des familles nécessiteuses
de la Gruyère.

Pour de plus amples informations:

tél. 026 912 35 37

Réduction des primes d'assurance-maladie 2020



L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites suivantes ci-après :

Les informations relatives au calcul du revenu déterminant sont consultables sur le site internet de la Caisse de compensation www.caisseavsfr.ch

Enfant(s) à charge	Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant	CHF 36'000	CHF 59'000
1 enfant	CHF 57'400	CHF 73'000
2 enfants	CHF 71'400	87'000
3 enfants	CHF 85'400	CHF 101'000
4 enfants	CHF 99'400	CHF 115'000
5 enfants	CHF 113'400	CHF 129'000
6 enfants	CHF 127'400	CHF 143'000

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2020. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes ?

Au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source, copie du/des certificat(s) de salaire annuel
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1er janvier 2020
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de 19 à 25 ans.

Formulaire à télécharger sur :

Sur le site de la Caisse de compensation ou sur le site internet de la Commune de La Roche :

- www.caisseavsfr.ch
- www.la-roche.ch

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**

... à partir

du 15 décembre 2019

Tous mes avantages sur tpf.ch

District de la Gruyère

CHANGEMENT D'HORAIRE

RE Fribourg | Freiburg

Le RE Bulle - Fribourg/Freiburg - Bern offre une cadence 30 minutes entre Bulle et Fribourg, 7 jours sur 7 et jusqu'à la fin du service. Nouveau train matinal au départ de Fribourg à 5h34 pour Romont et Bulle.

S50 Bulle - Palézieux

Cadence renforcée à 30 minutes du lundi au vendredi. Cadence renforcée à 30 minutes du lundi au vendredi permettant une cadence semi-horaire vers Lausanne et l'arc lémanique. Cadence horaire en soirée, le samedi et le dimanche.

S50 Bulle - Palézieux

S51 Bulle - Montbovon

S60 Bulle - Broc

Durant les travaux de la nouvelle gare de Bulle, les lignes S50, S51, S60 seront séparées à Bulle. Les voyageurs sont invités à changer de train.

234 Fribourg - Bulle via La Roche

336 Fribourg - Bulle via Le Bry

Départs supplémentaires en soirée.

260 Bulle - Charmey (Gruyère) - Jaun - Jaunpass - Boltigen

Adaptation de la période touristique.

N21 Bulle - La Roche - Fribourg

N22 Bulle - Gruyères, gare - Charmey

N25 Bulle - Farvagny - Fribourg



Les bus de nuit circulent désormais les veilles des fériés sauf le 24 décembre:

Avant Nouvel-An, la nuit du 1^{er} au 2 janvier, avant le Vendredi Saint, avant le jeudi de l'Ascension, avant le lundi de Pâques, avant le lundi de Pentecôte, avant le 1^{er} août, la nuit du 25 au 26 décembre.

Calendrier 2019-2020 – Intersociété La Roche

Calendrier 2019			
VE	6 décembre	Noël Villageois (théâtre jeunesse Pont-la-Ville)	PLV
VE	6 décembre	Visite du St-Nicolas dans les maisons	
SA	7 décembre	Noël Villageois (théâtre jeunesse Pont-la-Ville)	PLV
SA	7 décembre	Visite du St-Nicolas dans les maisons	
DI	8 décembre	Cortège du St-Nicolas (Société de jeunesse de La Roche)	Ecole
SA	14 décembre	Coupe de Noël par la Société de gymnastique	HSC
DI	15 décembre	Coupe de Noël par la Société de gymnastique	HSC
JE	26 décembre	Loto de la Société de jeunesse de La Roche	HSC
Calendrier 2020			
ME	1 ^{er} janvier	Loto des accordéonistes	HSC
JE	16 janvier	Assemblée de l'Intersociété	MV
VE	17 janvier	Nocturne La Berra	Berra
SA	25 janvier	Assemblée Pro-La-Berra	
SA	25 janvier	Course organisée par le Team La Berra	
DI	26 janvier	Course organisée par le Team La Berra	
DI	26 janvier	Tournoi d'unihockey	HSC
VE	14 février	Concert annuel de la Lyre Paroissiale	HSC
SA	15 février	Concert annuel de la Lyre Paroissiale	HSC
DI	1 ^{er} mars	Tournoi d'unihockey	HSC
SA	7 mars	Souper de soutien du FC La Roche/Pont-la-Ville	HSC

SA	14 mars	Soirée choucroute du Chœur mixte	PLV
VE	10 avril	Soupe de Carême	MV
JE au LU	9 au 13 avril	Tournoi de Skater Hockey	Terrain
SA	11 avril	Loto de la Société de Tir Les Carabiniers	HSC
VE au DI	17 au 19 avril	Théâtre par la Société de jeunesse de La Roche	HSC
VE - SA	24-25 avril	Théâtre par la Société de jeunesse de La Roche	HSC
ME au SA	29-30 avril 1-2 mai	Premier mai par la Société de jeunesse de La Roche	
SA	9 mai	Concert annuel des MI-LA-MI	HSC
SA-DI	16-17 mai	Concert annuel des Accordéonistes	?
JE	21 mai	Première Communion	La Roche
DI	24 mai	Défilé de la Fanfare dans le village suite à la Cantonale de Musique à Romont	
DI	31 mai	Loto de la Chanson de Thusy	HSC
SA	20 juin	Fête Pro La Berra	Brand
SA	27 juin	Course de VTT BerGibike	
DI	5 juillet	Messe à la Combert	Combert
JE	9 juillet	Assemblée de l'Intersociété	MV
SA	1 ^{er} août	Festivités organisées par le HC La Roche	HSC
DI	23 août	Messe au Cousimbert	Cousimbert

HSC = Halle Sport & Culture, La Roche

MV = Maison de Ville, La Roche

PLV = Halle polyvalente, Pont-la-Ville

Taxes communales 2019

Contribution immobilière 2020



Taxe non-pompier

Montant de la taxe : CHF 150.-

Pour un couple marié : chaque conjoint paie une taxe réduite de moitié, soit CHF 150.- pour le couple.

Si un des conjoints n'est plus astreint (a plus de 45 ans) et que l'autre est astreint (entre 19 et 45 ans), une taxe de CHF 75.- (demi-taxe) est facturée.

Qui est concerné ?

Les citoyens, qui ne sont pas incorporés, domiciliés à La Roche, dès le 1^{er} janvier de l'année des 19 ans jusqu'au 31 décembre de l'année des 45 ans.

Jeunes en formation :

Les jeunes en formation ne sont pas exemptés et doivent payer la taxe dès l'année des 19 ans.



Taxe ordures ménagères

Montant des taxes :

- Taxe de base CHF 48.45 par personne
CHF 96.95 par résidence secondaire TTC
- Taxe au poids CHF 0.60 par Kg TTC
- Cartes CHF 20.-- TTC

Qui est concerné ?

Les citoyens dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Exemption :

Les jeunes en formation âgés de 18 à 25 ans ne paient pas la taxe pour autant qu'ils fassent parvenir à l'administration communale une copie de leur certificat d'étude ou d'apprentissage.

TVA

A la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la Révision partielle de la LTVA (LTVArév), la limite pour déterminer l'assujettissement des collectivités publiques a été modifiée. Dès lors, le chiffre d'affaire provenant de prestations imposables fournies à des tiers autres que des collectivités publiques sera déterminant.

La commune fournissant des prestations à des tiers autres que des collectivités publiques pour un montant supérieur à CHF 100'000.- est assujettie à la TVA pour la gestion des déchets depuis le 1^{er} janvier 2018.



Taxe chien

Montant de la taxe : CHF 50.- par chien et par année.

La facturation se base sur la liste reçue de la Recette d'Etat (Préfecture) et de la banque de données AMICUS.

La taxe non-pompier, la taxe ordures et la taxe chien 2019 seront facturées en février 2020 avec échéance à fin mars 2020.



Contribution immobilière

Taux : 1,50 pour mille de la valeur fiscale

La contribution immobilière 2020 sera facturée en mars 2020 avec échéance à fin avril 2020.

Vente de cartes journalières CFF



La Commune met à disposition des personnes intéressées, deux cartes journalières CFF par jour au prix de CHF 45.- l'unité.

Ces cartes permettent de disposer du libre parcours sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation, des entreprises de tram et de bus.

Ces cartes peuvent être réservées et doivent être retirées (ne sont pas envoyées) auprès du secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (Tél. 026 413 90 40). Consultation des disponibilités sur les sites suivants : www.la-roche.ch et www.sugarcube.ch/agflexi/

Statistiques du contrôle des habitants



Le nombre d'habitants de la commune au 17 octobre 2019, s'élève à 1742. Mouvements durant l'année 2019 :

- Arrivées : 120
- Départs : 80
- Naissances : 14

25 jeunes nés en 2001 ont atteint leur majorité durant cette année. Le 15 novembre 2019, le Conseil communal a convié ses nouveaux citoyens à un souper, afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.

Ouverture des routes communales

Le déneigement et le salage des routes communales seront effectués par l'entreprise Yerly Transports à La Roche.



Ces dernières années, le village s'est passablement agrandi et il n'est pas toujours aisé de répondre aussi rapidement que souhaité, surtout lors de fortes précipitations. Nous demandons à chacune et chacun de la compréhension.

Pour éviter des dégâts lors du salage ou du déneigement, les propriétaires voudront bien piqueter, voir protéger les endroits critiques de leur propriété.

Concernant le salage des routes, pour des raisons économiques et écologiques, nous allons spécialement saler les routes en forte déclivité. Dès lors, nous vous invitons à prendre vos dispositions afin d'équiper votre véhicule en conséquence.

Prime de fin d'apprentissage ou de fin d'études



La commune octroie une prime aux jeunes qui ont terminé leur première formation, apprentissage ou études.

Sur présentation d'un CFC ou d'un diplôme de fin d'études, un montant de CHF 100.- par année de formation sera octroyé (mais maximum CHF 400.-).

Un formulaire officiel doit être complété et transmis au secrétariat communal, accompagné d'une copie du CFC / diplôme de fin d'études. Les formulaires sont disponibles au guichet ou peuvent être envoyés par courriel.

FRIAC – Dépôt des demandes de permis de construire



Depuis le 3 juin 2019, la nouvelle application web appelée **FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire)** est déployée à l'ensemble des communes fribourgeoises.

Les dossiers de mise à l'enquête restreinte pouvaient être déposés selon l'ancienne procédure jusqu'au 31 août 2019.

La période de transition étant terminée, nous vous rappelons que **toutes les demandes de permis de construire et les demandes préalables doivent obligatoirement être déposées via le logiciel FRIAC**. Parallèlement au dépôt électronique, des dossiers papier dûment signés doivent être remis au secrétariat communal de La Roche :

- Mise à l'enquête simplifiée : 3 exemplaires complets
- Mise à l'enquête ordinaire : 4 exemplaires
(1 dossier complet et 3 dossiers allégés)

Cette question sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre des procédures administratives.

Un manuel d'utilisation est à disposition au secrétariat communal et sur le site internet www.la-roche.ch afin d'aider le/la requérant/e à remplir une demande de permis de construire.

Soins dentaires

A la suite de l'entrée en vigueur au 15 juillet 2019 du nouveau règlement dentaire scolaire, nous vous communiquons les informations relatives à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.



Champ d'application	• Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire. • La subvention communale sera calculée sur le solde de la facture, après déduction des prestations allouées par des tiers (assurances), selon le barème de réduction mentionné à la page suivante.
Aide financière de la commune	• L'aide de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un médecin dentiste privé autorisé à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré. • Ces prestations comprennent : les contrôles et les soins dentaires. Cependant, les traitements orthodontiques ne sont pas subventionnés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous remettre une copie de la **dernière police d'assurance maladie** de l'enfant concerné, même si les soins dentaires ne sont pas subventionnés par la caisse-maladie.

En cas de couverture d'assurance, vous voudrez bien nous faire parvenir également le décompte de votre caisse-maladie afin de pouvoir procéder au calcul et au versement de la subvention communale.

Pour les prestations fournies par un médecin dentiste privé, les factures, les preuves de paiement et les décomptes établis par la caisse-maladie devront être transmis au secrétariat communal afin que nous puissions vous octroyer la subvention communale, au plus tard le 31 mars pour les soins/contrôles de l'année précédente.

Barème de réduction

Lié au revenu selon chiffre 4.91 du dernier avis de taxation (En cas d'union libre, addition des chiffres 4.91 des deux avis de taxation)

Nombre enfant(s)	jusqu'à 35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	Plus de 80'000.--
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = 15 % à la charge des parents

Catégorie

- 4 = 20 % à charge des parents
- 3 = 40 %
- 2 = 60 %
- 1 = 80 %

Zone hachurée = 100 % à charge des parents

Accueil extra-scolaire (AES)

Depuis la rentrée scolaire d'août 2018, les familles du cercle scolaire de La Roche / Pont-la-Ville peuvent compter sur la structure d'accueil extra-scolaire (AES).

Qu'est-ce qu'un AES ?

L'AES est un lieu de vie sociale et sécurisant. Il a pour but d'assurer la garde et l'accompagnement des enfants d'âge scolaire (1 à 8H) en dehors des heures de classe. Cette structure favorise leur développement et prend en considération leurs intérêts et leurs besoins.

Où se situe l'AES ?

L'accueil se situe à côté de l'école, dans les locaux lumineux de la Halle de Sport & Culture de La Roche. Il est composé d'un espace « repas », d'une salle aménagée de jeux, de livres, de matériel de bricolage et d'un coin repos.

À l'extérieur, les enfants ont accès à la cour d'école et à la place de jeux. En cas de pluie, ils peuvent aussi profiter de la salle de sport pour se défouler.

Dans le courant du début d'année 2020, la structure d'accueil extrascolaire déménagera dans les nouveaux locaux rénovés (travaux en cours) à l'ancienne Cure, propriété de la Paroisse de La Roche.



AES actuel
Halle Sport & Culture
Route de la Gruyère 16

Futur AES
Ancienne Cure
Route de la Gruyère 22

Qui s'occupe de vos enfants ?

L'équipe éducative se compose d'une responsable formée ainsi que d'aides auxiliaires.

Quand l'AES est-t-il ouvert ?

L'AES est ouvert du lundi au vendredi de 06h30 à 18h30. Les horaires définitifs et les périodes d'ouverture sont modulés en fonction de la fréquentation.

Les familles intéressées à inscrire leur(s) enfant(s) à l'AES doivent transmettre le formulaire d'inscription, les règles de vie ainsi que les documents nécessaires au calcul du tarif, au secrétariat communal de La Roche, Route de la Gruyère 9, Case postale 18, 1634 La Roche / commune@la-roche.ch

Tous les documents (formulaire d'inscription, règles de vie, règlement communal, règlement d'application) sont disponibles sur le site internet communal à l'adresse suivante : <http://www.la-roche.ch/services/accueil-extrascolaire>.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de l'AES, nous vous remercions de bien vouloir contacter la responsable de l'accueil :

Madame Estelle Fragnière, au 079 868 54 84 / aes@la-roche.ch.



Attention à la pyrale du buis !



Depuis quelques années, un insecte ravageur, la pyrale du buis, a proliféré en Suisse, s'en prenant particulièrement au buis. Sans une détection rapide, il peut détruire une haie en une saison. En cas d'attaque, il est recommandé de s'adresser à un spécialiste.

Au printemps, les propriétaires de buis devraient contrôler leurs plantes. En effet, un papillon de nuit particulièrement coriace, la pyrale du buis, a débarqué il y a une bonne dizaine d'années en Allemagne. Introduit probablement par des importations en provenance de Chine, il s'est propagé en Suisse orientale dès 2007, faisant progressivement son chemin vers l'ouest.

Perte du rôle ornemental

Grâce à la rapidité de son développement et à sa capacité à vivre dès des températures de 15°C, quatre générations de pyrales peuvent se succéder en une saison (de mars à octobre), causant ainsi des dégâts considérables aux buis. Dès mars, les jeunes chenilles sortent de leur cocon d'hiver. Elles ont reconnaissables grâce à leur couleur jaune à vert foncé et sont striées longitudinalement de bandes noires. Devenues matures, elles vont se nourrir en décapant la face supérieure des feuilles de buis, puis dévorer l'intégralité du limbe. En s'attaquant au feuillage, elles altèrent aussi l'aspect esthétique du buis : elles lui confèrent une couleur brunâtre et laissent des fils de soie parsemée de déjections vertes. Le rôle ornemental du végétal n'est ainsi plus rempli. Au mois de juin, c'est au tour des papillons de prendre leur envol et de déposer leurs œufs sur la face inférieure des feuilles, recommençant ainsi un cycle.

Détecter puis agir

Anéantir ce ravageur est possible. Il est nécessaire de contrôler le feuillage du buis dès le mois de mars, pour repérer d'éventuelles chenilles jaunes et vertes ou des déjections verdâtres. Des pièges à phéromones permettent de détecter les papillons mâles de manière précoce, optimisant ainsi les dates de traitement. Lorsqu'une infection est remarquée, il est indiqué de s'adresser à un spécialiste.

Sapins de Noël

Comme chaque année, la Commune de La Roche met gratuitement à disposition de ses citoyens des sapins de Noël.

Nous vous invitons à venir les chercher à la déchetterie communale le **samedi 14 décembre 2019 entre 08h00 et 11h00.**



Fermetures hivernales

Le Conseil communal vous annonce les différentes fermetures durant les fêtes de fin d'année :

➤ **Secrétariat communal**

Le secrétariat communal sera fermé du **vendredi 20 décembre 2019 à 16h00** au **vendredi 3 janvier 2020** inclus.

Réouverture le lundi 6 janvier 2020 à 08h00.

➤ **Déchetterie communale**

La déchetterie communale sera :

- **Ouverte** les samedis 21 et 28 décembre 2019 et le 4 janvier 2020
- **Fermée** les mardis 24 décembre 2019 et 31 décembre 2019

Pensez suffisamment tôt à **vos recharges de cartes à prépaiement pour la déchetterie**, ainsi qu'à tout autre document dont vous pourriez avoir besoin durant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Conseil communal

Nom, prénom Fonction	Dicastères	Commissions, représentations dans les sociétés et délégations aux associations
BRODARD Joël Syndic 079 205 20 14	Administration, justice, agriculture, gîtes et parchets, Foyer St-Joseph, déneigement	Commission du Foyer St-Joseph de La Roche Rochois et Villapontains d'ici et d'ailleurs Association des communes fribourgeoises (ACF) Comité de pilotage pour la fusion des communes de la Gruyère Corporation forestière Berra-Gibloux Conseil d'administration SRM La Berra SA
GAILLARD Bertrand Vice-syndic 078 750 34 26	Aménagement du territoire, culture, sport, énergie	Commission d'aménagement et de l'énergie Commission de bâtisse – Bâtiment seniors Zible B Intersociété de La Roche Association des communes fribourgeoises (ACF) Réseau santé et social de la Gruyère (RSSG) Association régionale la Gruyère (ARG) Association culturelle CO2 ARG – Commission du Plan directeur régional Association intercommunale sports en Gruyère (AISG)

YERLY Isabelle Conseillère 076 427 26 28	Routes, sentiers, édilité, bâtiments communaux, tourisme, trafic régional	Association touristique de la Gruyère (ATG) Réseau santé et social de la Gruyère (RSSG) Association régionale la Gruyère (ARG) Groupe de pilotage accueil extrascolaire Association du Sentier du Lac de la Gruyère (ASLG) Comité de direction SRM La Berra SA
RAEMY Claude Conseiller 079 606 47 59	Finances, affaires sociales, santé, service des curatelles	Comité de pilotage du Service des curatelles Jogne-Rive droite Réseau santé et social de la Gruyère (RSSG) Association régionale la Gruyère (ARG) Association intercommunale du Cycle d'orientation du district de la Gruyère
MORET Thierry Conseiller 079 768 54 20	Enseignement, déchetterie, service du feu, cimetière, accueil extrascolaire	Commission d'aménagement Commission du feu Comité du Cycle d'orientation du district de la Gruyère Groupe de pilotage accueil extrascolaire Comité de surveillance SRM La Berra SA
BRODARD Xavier Conseiller 079 772 96 77	Forêts, endiguements, ORCOC, protection civile	Président de la Corporation forestière Berra-Gibloux Président de l'ORCOC La Berra Comité ForêtGruyère Conseil d'administration SRM La Berra SA Association intercommunale sports en Gruyère (AISG) Groupe de pilotage accueil extrascolaire
TINGUELY Jérôme Conseiller 079 779 37 04	Réseau d'eau, eaux usées, mass media	Commission de bâtisse – Bâtiment seniors Zible B Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Sjonge (AIS) Association intercommunale du Cycle d'orientation du district de la Gruyère Comité de la Corporation forestière Berra-Gibloux

Secrétariat communal

Heures d'ouvertures :

Lundi	08h00 - 11h15
Mardi	08h00 - 11h15
Mercredi	FERME
Jeudi	08h00 - 11h15 / 13h30 - 19h00
Vendredi	13h30 - 16h00



Commune de La Roche
Route de la Gruyère 9
Case postale 18
1634 La Roche FR

Tél +41 26 413 90 40
commune@la-roche.ch
<http://www.la-roche.ch/>

Coordonnées utiles

Commune de La Roche	026 413 90 40
Ecole primaire	026 413 22 38
Responsable d'établissement Mme Anne Berset	026 413 90 47
Accueil extra-scolaire de La Roche, Mme Estelle Fragnière	079 868 54 84
Foyer St-Joseph	026 414 96 96
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Intoxications	145
Médecin de garde pour la Gruyère	026 304 21 36
Hôpital Fribourgeois, site de Riaz	026 919 91 11
Hôpital Fribourgeois, site de Fribourg	026 426 71 11
Permanence dentaire	026 919 35 30
Vétérinaire de garde pour la Gruyère	0900 611 611
Office de l'état civil du Canton de Fribourg	026 305 14 17
Justice de Paix de la Gruyère	026 305 86 40
Service des curatelles Jogne - Rive Droite	026 413 94 00
Réseau Santé et Social de la Gruyère / Service de soins à domicile	026 919 00 19
Service Social de la Gruyère	026 919 63 63

Le Conseil ainsi que le personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé à l'approche des fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël et belle année !

